



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 16 décembre 2025, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Sandra Lauriault, Jean-Marie Gauthier, Daniel-Luc Tremblay, Hugo Guénette et Suzie Gauthier.

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale, madame Julie Jetté et la directrice générale adjointe et greffière, madame Allyssa Ross.

Trois personnes et un journaliste sont également présents dans la salle.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 246-2024.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-12-231 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2025-12-232 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

D’adopter l’ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-233 Adoption du procès-verbal

Considérant que conformément à l’article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Suzie Gauthier, propose et il est résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d’investissement à des fins fiscales au 30 novembre 2025.

2025-12-234 Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l’année 2026

Considérant que l’article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, prévoit que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l’année 2026 en fixant le jour et l’heure de chacune desdites séances ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier, appuyé par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

Que le calendrier des séances ordinaires 2026 soit adopté tel qu’il suit :

Mardi 13 janvier à 19 h	Mardi 14 juillet à 19 h
Mardi 10 février à 19 h	Mardi 11 août à 19 h
Mardi 10 mars à 19 h	Mardi 8 septembre à 19 h
Mardi 14 avril à 19 h	Mardi 13 octobre à 19 h
Mardi 12 mai à 19 h	Mardi 10 novembre à 19 h
Mardi 9 juin à 19 h	Mardi 8 décembre à 19 h

Les séances ordinaires du conseil se tiennent à la salle du conseil du 3, rue, de la Polyvalente à Gracefield.

Un avis public de ce calendrier sera publié en conformité du règlement no. 185-2018.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus

Note au procès-verbal :

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux sont déposées conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la déclaration des dons et autres avantages en vertu de l'article 6 de la « *Loi sur l'éthique et la déontologie en matières municipales* ».

ADMINISTRATION

2025-12-235 Adoption des comptes municipaux – Novembre 2025

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de novembre sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 706 802,87 \$.

Salaires nets : 190 325,89 \$

Liste sélective des chèques : chèques no 27793 à 27834 pour un montant de 57 633,59 \$

Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1155 à 1199 pour un montant de 312 932,57 \$

Liste des prélèvements : no 1204 à 1251 pour un montant de 145 910,82 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par la Direction aux membres du conseil municipal au 30 novembre 2025.

Avis de motion – Projet de règlement numéro 261-2025 sur la régie interne des séances du conseil et abrogeant le règlement numéro 246-2024

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 261-2025 sur la régie interne des séances du conseil et abrogeant le règlement numéro 246-2024.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-236 Nomination d'un élu au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield (OMHMG)

Considérant qu'il est prévu qu'un élu puisse siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield (OMHMG) ;

Considérant qu'il est de la volonté de la Ville de Gracefield qu'un de ses élus siège à ce conseil d'administration ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 2 novembre dernier, il y a lieu de nommer le nouvel élu qui siégera au conseil d'administration de l'OMHMG ;

En conséquence, madame la conseillère Sandra Lauriault, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De nommer monsieur le conseiller Hugo Guénette à titre de représentant de la Ville de Gracefield au conseil d'administration de l'OMHMG.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-237 Autorisation de signature requise de la Ville de Gracefield – Direction générale

Considérant que ce Conseil doit autoriser des signataires à représenter la Ville de Gracefield lorsqu'un document officiel doit être signé;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier, propose et il est résolu :

Que les fonctionnaires et élus suivants soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield tout document requis selon la Loi ou qui sont requis par une résolution :

- Le maire
- Le maire suppléant
- La directrice générale ou le directeur général
- La trésorière ou le trésorier
- La directrice générale adjointe et greffière ou le directeur général adjoint et greffier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-238 Nomination des membres du comité Municipalité amie des aînés (MADA) – Gracefield

Considérant que la Ville de Gracefield participe à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

Considérant que la participation officielle de la Ville à la démarche MADA est requise pour poursuivre le processus et demeurer admissible aux programmes de financement destinés aux municipalités ;

En conséquence, madame la conseillère Suzie Gauthier, appuyée par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

De nommer les membres suivants au comité MADA :

- Monsieur Mathieu Caron, maire ;
- Monsieur Daniel-Luc Tremblay, conseiller ;
- Directeur général de la Ville ;
- Directeur général adjoint et greffier de la Ville ;
- Coordonnateur des ressources humaines, matérielles et des services de proximité de la Ville ;
- Représentant du CISSSO ;
- Représentant de l'Âge d'Or.

De confirmer officiellement ces membres et la participation de la Ville de Gracefield à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Que le mandat du comité soit d'appuyer l'élaboration, la mise à jour et le suivi du plan d'action MADA, et de formuler des recommandations au conseil municipal.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-239 Autorisation de paiement et signature d'un contrat d'entretien et soutien des applications – PG Solutions Inc.

Considérant que la firme PG Solutions Inc. propose à la Ville le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2026 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions Inc. pour l'année 2026, pour un montant total de 28 074,00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document requis permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-240 Octroi de mandat – Perception des taxes municipales

Considérant l'offre de service reçue de la firme RPGL avocats pour perception des taxes municipales ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

D'autoriser l'administration à transmettre les dossiers de perception de taxes municipales pour l'année 2024 à Me Marie-Josée Beaulieu de la firme RPGL avocats.

Il est aussi résolu que les dossiers des contribuables ayant des ententes et qui sont respectées ne seront pas transférés.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-241 Campagne de financement pour les paniers de Noël 2025

Considérant la lettre reçue de l'organisme Aux Goûts du jour sollicitant une aide financière ;

En conséquence, monsieur le maire Mathieu Caron, propose et il est unanimement résolu :

De faire un don au montant de 2 300,00 \$ à l'organisme Aux goûts du jour pour la confection des paniers de Noël.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Avis de motion – Projet de règlement numéro 262-2025 fixant pour l'exercice financier 2026 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux

Monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 262-2025 fixant l'exercice financier 2026 l'imposition des taxes, les compensations pour services et le tarif pour documents détenus par les organismes municipaux.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'avis de motion et le projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-12-242 Adhésion annuelle – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Considérant la nécessité de renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour deux (2) employés de la ville pour l'année 2026 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement au montant de 615,00 \$ plus les taxes applicables à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2026.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2025-12-243 Octroi de contrat – Soumission 2025-04 – Collecte et transport de matières recyclables

Considérant que Ville de Gracefield a demandé des soumissions pour le service et la collecte de matières recyclables pour les années 2026 à 2029 (avec options pour 2030 et 2031), selon l'appel d'offres numéro 2025-04 ;

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu deux (2) soumissions ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Suzie Gauthier, propose et il est résolu :

D'octroyer le contrat pour le service et la collecte de matières recyclables au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie RLS Environnement, au montant de 143 701.16 \$ par année, plus les ajustements annuels prévus au contrat.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-244 Octroi de contrat – Soumission 2025-05 – Collecte et transport des ordures ménagères et des matières organiques

Considérant que Ville de Gracefield a demandé des soumissions pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières organiques pour les années 2026 à 2029 (avec options pour 2030 et 2031), selon l'appel d'offres numéro 2025-05 ;

Considérant que la Ville de Gracefield a reçu deux (2) soumissions ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Marie Gauthier, appuyé par madame la conseillère Sandra Lauriault, propose et il est résolu :

D'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières organiques au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie RLS Environnement, pour un montant total de 1 806 000,00 \$, pour la durée du contrat de quatre (4) ans.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-12-245 Entretien hivernal du chemin Patry-du-Lac-Edja

Considérant que la municipalité de Bouchette a fait une demande pour l'entretien hivernal du chemin Patry-du-Lac-Edja ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay propose et il est résolu :

De facturer à la municipalité de Bouchette 3 490,00 \$ pour l'entretien hivernal du chemin Patry-du-Lac-Edja, pour la durée du mandat des élus, indexé à deux (2) % par année.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield ladite entente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET CULTURE

2025-12-246 Demande de financement dans le cadre du programme Fonds événementiel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (période 2026-2029)

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau offre une aide financière pour le programme Fonds événementiel ;

Considérant que la Ville de Gracefield organise annuellement son Festival d'été ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Sandra Lauriault propose et il est résolu :

D'autoriser le coordonnateur des ressources humaines, ressources matérielles et des services de proximité, monsieur Félix-Antoine Parent, à signer, pour la période 2026 à 2029, les demandes de financement dans le cadre du programme Fonds événementiel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jacqueline Boucher
Trésorière

RAPPORT DE COMITÉS

Note au procès-verbal :

Tous les présidents présents de chaque comité ont présenté un rapport verbal concernant les activités de leur comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

Il n'y a aucune question.

VARIA

Note au procès-verbal :

Il n'y a aucun varia.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-12-247 Levée de la séance ordinaire

Madame la conseillère, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 12.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et greffière

Mathieu Caron

Allyssa Ross

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire